

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Modification de la délibération n°01247.2024.11.083 portant sur la détermination de la liste des voiries communales		<u>SEANCE DU 15.07.2025</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY <u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE <u>Pouvoirs</u> : S. JUHEN à G. LEGAY
Date de convocation : 10.07.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d’affichage : 16.07.2025	Présents : 5 Votants : 6	
N° Délibération 01247.2025.07.042	Pouvoirs :1	

Le quorum n’ayant pas été atteint lors du conseil municipal du 10 juillet 2025, celui-ci a été reconvoqué le 15 juillet 2025.

OBJET : VOIRIE – Modification de la délibération n°01247.2024.11.083 portant sur la détermination de la liste des voiries communales

Par délibération du 21 novembre 2024, le conseil municipal a complété la liste des voiries communales, dont le kilométrage est l’un des paramètres du calcul de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

Madame le maire indique qu’il convient d’y ajouter les parkings de la Vattay, qui font partie intégrante de la voirie (sachant que la route adjacente est départementale, ce qui nécessite une identification distincte pour ces parkings, appartenant à la commune), pour rendre le kilométrage des voiries communales le plus précis et complet possible.

Madame le maire indique que deux des parkings sont partagés avec la ville de Gex (listés ci-dessous du sud au nord) :

- P1 : partagé entre Mijoux et Gex
- P2 : 100% à Gex
- P3 : partagé entre Mijoux et Gex
- P4 : 100% à Mijoux

Est annexée à la présente délibération le plan desdites voiries.

Compte tenu de ce partage, il convient de diviser approximativement par deux la taille des parkings partagés afin d’obtenir le kilométrage de la voirie communale relatif uniquement à Mijoux.

- P1 : 270 m linéaires au total, soit 135 m linéaires pour Mijoux
- P2 : n’appartient pas à Mijoux
- P3 : 100 m linéaires au total, soit 50 m linéaires pour Mijoux
- P4 : 210 m linéaires, le parking appartient en totalité à Mijoux

Au total, la commune détient 395m linéaires au niveau des parkings de la Vattay.

Madame le maire propose donc d'ajouter à la liste fixée le 22 juin 2023 :

- La moitié des parkings P1 et P2 et l'intégralité du parking P4 soit 395 m linéaire.

Entendu l'exposé de la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Adopte la modification sus exposée à la liste des voiries communales.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 6 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2025.07.042

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET